

République française

Département de l'Aisne

RF PREFECTURE DE LAON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/07/2023 002-210204756-20230712-DE_2023_027-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 12 juillet 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 06/07/2023

Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Abstentions : 0

Représentés : Matthieu DEBLED par Monique DE BROUWER, Cindy DELAPLACE par Brigitte GONON, Freddy BESSE par Caroline MITOUART, Morgan BOURDON par Benoît BENSCH, David MASCRET par Alexandre PRESTAIL

Excusés :

Absents : Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Prix de vente des repas pour l'année 2024 - DE_2023_027

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les repas servis à la cantine scolaire sont fournis par le Collège de Sissonne.

Madame le Maire donne lecture de la convention de restauration entre la Commune, le Collège Froëhlicher de Sissonne et le Conseil Départemental de l'Aisne et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités préconisées et notamment sur le prix du repas fixé au 1^{er} janvier 2024 par le Conseil Départemental de l'Aisne à 3.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le prix du repas à 3.60 € pour l'année 2024 des repas vendus aux écoles maternelles et primaires et autorise Madame le Maire à signer une convention de restauration tripartite entre la Commune, le Collège Froëhlicher de Sissonne et le Conseil Départemental de l'Aisne.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--